

Formation organisée par la commission Famille
du SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE
Avec la participation de l'Ordre des Avocats du Barreau de Seine St Denis

Droit comparé de la famille : Divorce, autorité parentale, obligations alimentaires, régimes matrimoniaux

VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2014

Maison de l'Avocat et du Droit
11/13, rue de l'Indépendance 93000 BOBIGNY

09H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

09H15 PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Valérie Grimaud
Saf Bobigny
Aurélié LEBEL
SAF Lille

- Alice Meier-Bourdeau

12H30 QUESTIONS ET DEBATS

12H45 PAUSE DEJEUNER

09H30 PRESENTATION GENERALE

Détermination de la loi applicable
Panorama de jurisprudence

Alain Devers
Maître de conférence (Lyon III)
Avocat au Barreau de Lyon
Alexandre BOICHE
Avocat au Barreau de Paris

14H00 LE DIVORCE (UE)

Union européenne

- Alain DEVERS
- Alexandre BOICHE

Focus : Grande Bretagne

- Nancy Khawam,
Allemagne
- Alice Meier-Bourdeau

10H LES REGIMES MATRIMONIAUX (UE)

Union européenne

- Alain DEVERS
- Alexandre BOICHE

Focus : Grande-Bretagne

- Nancy Khawam,
Avocat aux barreaux de Paris et de
Londres
Allemagne
- Alice Meier-Bourdeau
Avocat aux Conseils

15H00 LES OBLIGATIONS ALIMENTAIRES (UE)

Union européenne

- Alain DEVERS
- Alexandre BOICHE

Focus : Grande Bretagne

- Nancy Khawam,
Allemagne
- Alice Meier-Bourdeau

11H30 L'AUTORITE PARENTALE (UE)

Union européenne

- Alain DEVERS
- Alexandre BOICHE

Focus : Grande Bretagne

- Nancy Khawam,
Allemagne

16H00 LE MAGHREB (sous réserve)

- Maroc
- Algérie

17H45 QUESTIONS ET DEBAT

18H00 CLOTURE DE LA FORMATION

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats
(article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991)
et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011
Durée de la formation : sept heures

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque

Bulletin d'inscription

à retourner à SAF COMMUNICATION 34, rue St Lazare 75009 PARIS
Tél. 0142820126 saforg@orange.fr Lesaf.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

C.P.....Ville :

Tél : Fax : mail :
.....

Barreau ou activité professionnelle :

Participera au colloque de droit de la famille du SAF Vendredi 12 décembre 2014

Avocat inscrit adhérent SAF 100 € TTC

Avocat inscrit non adhérent SAF et autre public 120 € TTC

Etudiant : Entrée libre (*)

() dans la limite des places disponibles avec inscription préalable indispensable auprès de SAF COMMUNICATION*

Règle la somme totale de à l'ordre de SAF COMMUNICATION

Déjeuner : des places seront retenues dans un restaurant à proximité (prévoir environ 20 euros à régler sur place)

Je souhaite retenir une place pour le déjeuner oui non

INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE